Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2020,

- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères chinois, est constitué comme suit pour la session 2020 :

Présidente

Mme Isabelle RABUT Professeure des universités	Académie de PARIS

Vice-Président

M. Arnaud ARSLANGUL Maître de conférences des universités	Académie de PARIS

Membres du jury

M. Laurent GALY Maître de conférences des universités	Académie de PARIS
Mme Béatrice L'HARIDON Maître de conférences des universités	Académie de PARIS
M. Felix Jun MA Maître de conférences des universités	Académie de MONTPELLIER
Mme Mei MERCIER Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
Mme Xinyue YU Maître de conférences des universités	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 janvier 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE